



- Mairie de Larra -
- 31330 -

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE MUNICIPAL

Date : 04/04/2024

Arrêté numéro : AM 3.2024.4

Thème : Débit de boissons

Type d'arrêté : Temporaire

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU
MAIRE**

Date d'affichage : 08/04/2024

**OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS
TEMPORAIRE**

Le Maire de la commune de LARRA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;
Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.3321-1, ordonnance du 17 décembre 2015 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'association « ASLL », représentée par son président Monsieur Cédric GRAVOUIL est autorisée à vendre des boissons de troisième catégorie qui aura lieu à Larra, le vendredi 17 mai 2024 de 17h00 à 04h00 (18/05), le samedi 18 mai 2024 de 8h00 à 04h00 (19/05) et le dimanche 19 mai 2024 de 8h00 à 04h00 (20/05) pour l'organisation du tournoi de football.

Article 2 :

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Grenade sur Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Larra, le 04/04/2024

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation, Jean-Louis MOIGN
Le Directeur Général des Services,
T. Guy ENAUD

